

Justice restaurative : l'exemple de Caroline

Nous avons souhaité reprendre l'exemple de Caroline*, victime d'un crime et son expérience avec les dialogues restauratifs.

Caroline* a un peu plus de 2 ans quand son père, Marcel*, chef-adjoint du personnel dans un établissement bancaire de Lausanne, évoque à la table familiale son souci concernant un stagiaire zurichois de 25 ans, L. Ce dernier communique difficilement avec ses collègues et fait montre d'un comportement parfois bizarre. Craignant qu'un drame puisse se produire, Marcel s'en ouvre à sa direction et suggère de se séparer de L. D'abord sourde à ses injonctions, la direction licencie finalement L. Le jour de sa mise à pied, ce dernier veut d'abord profiter de sa nouvelle liberté et projette un déplacement en Valais. En cours de route, il décide de retourner à son appartement. Il demande à sa logeuse la clé du galetas et en revient avec son fusil d'assaut militaire.

L. se rend ensuite à la banque où il tire trois fois sur Marcel, qui s'effondre à côté de son bureau, mort sur le coup. Il descend ensuite d'un étage, entre dans une salle où des cadres sont en conférence et d'où il tire quelques coups de fusil en direction de la rue, blessant deux passants. Un employé courageux parvient finalement à le ceinturer avant l'arrivée de la police. L. sera appréhendé, puis diagnostiqué schizophrène.

Le drame impacte durablement la famille de Caroline. A 2 ans et demi, elle ne peut que constater que sa maman, Rebecca*, n'est plus la même et est trop absorbée par ses soucis pour s'occuper de sa fille. Rebecca doit se chercher un travail et la famille survit péniblement. Caroline doit aider sa maman et oublier ses propres besoins. Elle a le sentiment que les trois balles qui ont tué son père

l'ont également atteinte. Elle s'acquitte de sa mission avec bravoure et sera un soutien pour sa maman. Celle-ci se remarie plus tard avec un homme droit, qui lui procure une sécurité matérielle. Caroline devient adulte sans avoir vraiment pu soigner ses blessures. Elle continue de vivre avec son stress post-traumatique.

Au décès de sa maman, Caroline a 45 ans. C'est elle qui doit s'occuper dorénavant de son beau-père devenu âgé.

En 2018, Caroline visite une exposition organisée par la Police judiciaire à l'Hôtel de Ville de Lausanne. En parcourant les différents panneaux reflétant quelques cas criminels du passé, elle découvre qu'une pancarte avec textes et photos raconte l'assassinat de son père. Une photo de lui gisant à côté de son bureau, la projette immédiatement dans son enfance. Elle tient à peine sur ses jambes et quitte l'exposition avec un sentiment de honte et de culpabilité. Pourquoi n'a-t-elle pas été informée ? Elle aurait pu protéger la mémoire de son père. Elle tente d'obtenir des explications du commandant de la PJ. On lui répond que personne n'a vraiment pensé aux survivants des affaires criminelles exposées.

Dans son désarroi, Caroline s'adresse à la LAVI (La loi fédérale sur les victimes d'infractions) et obtient enfin une écoute. Elle peut bénéficier d'une thérapie de 10 séances. Elle est ensuite mise en rapport avec le Forum suisse de justice restaurative. Les membres de ce Forum organisent, à la prison de Lenzburg, une rencontre avec un détenu condamné pour un cas semblable. L'entretien se

passé bien, mais reste sans lendemain. Le Forum transmet également des lettres, que Caroline a rédigées, à l'adresse de L., le meurtrier. Ce dernier est toujours en vie et entre-temps à la retraite. Mais il ne répondra jamais.

Caroline a avancé dans sa guérison. Elle termine, à 50 ans, une formation d'auxiliaire de santé Croix Rouge et souhaite s'engager dans l'accompagnement.

Pourtant, elle regrette qu'aujourd'hui la justice restaurative n'en soit qu'à ses premiers balbutiements, spécialement en Suisse romande.

* Noms d'emprunt

■ Michel Finazzi